

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUILLET 2021

Etat de présence à l'ouverture de la séance

Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres présents :	13
Nombre de membres absents non représentés :	00
Nombre de membres absents représentés (pouvoirs) :	05
Nombre de membres votants :	18
Quorum :	07

AFFICHAGE le 26 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un le 20 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-sur-Lot (Lot-et-Garonne) s'est réuni en la maison commune, sous la présidence de Monsieur Yann BIHOUEE, Maire, salle du conseil municipal, sur la convocation qui lui a été adressée en date du 13 Juillet 2021 et conformément à la réglementation en vigueur à cette date. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légitimement délibérer et le Maire ouvre la séance. Il précise que 5 pouvoirs lui ont été remis.

Membres Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Madame ALEXANDRE Ginette	Monsieur LACHENÈVRERIE Michel
Madame BAGHADOUST Marylène	Monsieur LESTIEU Daniel
Monsieur BIHOUEE Yann	Monsieur MIRAL Patrick
Madame CARRÈRE Nathalie	Madame PAPILLON Cécile
Monsieur CASSAGNE Éric	Madame PINSOLLES Sophie
Madame DELPECH Gaëlle	Madame VIDAL Aline
Monsieur GORRIAS Cédric	

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur BABIEL Jean-Pierre	A donné pouvoir à Patrick MIRAL
Madame DJOUKITCH Claudine	A donné pouvoir à Éric CASSAGNE
Madame SEUNES Karine	A donné pouvoir à Sophie PINSOLLES
Monsieur TIJDENS Nantko	A donné pouvoir à Nathalie CARRÈRE
Monsieur VEYSSIÈRE Frédéric	A donné pouvoir à Yann BIHOUEE

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nathalie CARRÈRE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Madame Géraldine GAUDRY, directrice générale des services, est désignée en qualité de secrétaire auxiliaire

L'ordre du jour comprend les questions suivantes :

- ✓ Approbation du compte rendu de la séance précédente

- D2021-037 RESSOURCES HUMAINES** : Création de postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences
- D2021-038 RESSOURCES HUMAINES** : lignes directrices de gestion des ressources humaines
- D2021-039 AFFAIRES SCOLAIRES** : appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires : autorisation au Maire de signer la convention de partenariat financier avec le Ministère de l'Education Nationale
- D2021-040 BUDGET** : DM 1 Budget principal
- D2021-041 BUDGET** : DM 1 Budget annexe ZAC

- D2021-042 **URBANISME : ZAC BE/BN** : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi opérationnel de la ZAC multisites ZAC BOURG EST BOURG NORD
- D2021-043 **OPAH** : décision d'attribution d'une subvention à un propriétaire bailleur

QUESTIONS DIVERSES

D2021-037

RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 30 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 ou 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 3 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

a) 2 postes d'agents polyvalents des écoles et de service

• **Contenu du poste :**

- Assistance des enseignants pour l'accueil, l'animation, et l'hygiène des enfants (Temps scolaire)
- Animation des temps périscolaires, garderies
- Restauration Scolaire
- Entretien des locaux

• **Durée du contrat : 12 mois**

• **Durée hebdomadaire de travail : 35 heures**

• **Rémunération : SMIC horaire**

b) 2 postes d'adjoints techniques polyvalents

• **Contenu du poste :**

- Entretien des espaces verts
- Entretien des espaces publics
- Entretien des locaux municipaux

• **Durée des contrats : 12 mois**

• **Durée hebdomadaire de travail : 35 heures**

• **Rémunération : SMIC horaire**

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec les organismes prescripteurs, selon la situation des personnes recrutées, et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, entendu son exposé et après en avoir délibéré par 18 voix **Pour** dont 05 pouvoirs, 00 voix **Contre**, et 00 **Abstention**, le Conseil municipal :

1) **Décide** de créer 3 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi-compétences dans les conditions suivantes :

1) 2 postes d'agents polyvalents des écoles et de service

• **Contenu du poste :**

- Assistance des enseignants pour l'accueil, l'animation, et l'hygiène des enfants (Temps scolaire)
- Animation des temps périscolaires, garderies
- Restauration Scolaire
- Entretien des locaux

• **Durée du contrat :** 12 mois

• **Durée hebdomadaire de travail :** 35 heures

• **Rémunération :** SMIC horaire

2) 2 postes d'adjoints techniques polyvalents

• **Contenu du poste :**

- Entretien des espaces verts
- Entretien des espaces publics
- Entretien des locaux municipaux

• **Durée des contrats :** 12 mois

• **Durée hebdomadaire de travail :** 35 heures

• **Rémunération :** SMIC horaire

2) **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

3) **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail ainsi que toutes pièces administratives et comptables inhérentes

D2021-038

RESSOURCES HUMAINES : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Madame Sophie Pinsolles, vice-présidente de la commission Administration Générale, présente la démarche permettant de définir les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

L'élaboration de cet outil de gestion des ressources humaines revêt un caractère rendu obligatoire par le législateur et poursuit plusieurs objectifs. Etabli sur la base du bilan social et du projet politique en cours, il permet de :

- définir une stratégie pluriannuelle de politique de ressources humaines prenant en compte les effectifs, les absences, le temps de travail, les conditions de travail, les mouvements, la protection et l'action sociale, le budget et les rémunérations, l'égalité professionnelle, les formations et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- définir les conditions de promotion et de valorisation du parcours professionnel des agents
- donner de la lisibilité tant aux élus qu'aux agents concernant l'organisation de la commune en termes de gestion des ressources humaine, au travers d'un organigramme adapté établissant les différents postes nécessaires à la bonne marche des services en fonction du niveau de qualité recherché, leur nombre, les cadres d'emploi dans lesquels ils s'inscrivent et les grades maximum correspondant aux missions confiées.

Elle expose ensuite les travaux qui ont conduit au projet présenté : utilisation d'un outil de travail établi par un collectif de centres de gestions, pré-travaux réalisés avec le Maire, Mme Pinsolles, la DGS et la responsable des ressources humaines, échanges avec le responsable des services techniques, réunions de la commission administration générale.

Enfin, elle présente le projet qui sera soumis au comité technique (CT) dont dépend la collectivité, au centre de gestion de la fonction publique du Lot-et-Garonne, en septembre 2021 (composé d'élus et d'agents des collectivités territoriales), pour avis.

Elle précise que préalablement à la saisine du CT, ce projet sera communiqué à l'ensemble du personnel.

Enfin, elle précise que ces LDG sont établies pour une durée de 6 ans maximum soit 2021/2026 et qu'un rapport d'activité sera présenté annuellement à l'ensemble des élus et du personnel municipal. Révisables, elles pourront être adaptées aux évolutions de la collectivité.

Après avis du CT, un arrêté municipal actera leur mise en application.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, entendu son exposé et après en avoir délibéré par 18 voix **Pour** dont 05 pouvoirs, 00 voix **Contre**, et 00 **Abstention**, le Conseil municipal :

- 1) Prend acte et approuve le projet de Lignes Directrices de Gestion établi par la commission administration générale
- 2) Charge Monsieur le Maire de saisir le comité technique départemental pour avis
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté de mise en application ainsi que toutes les pièces administratives et comptables induites.

D2021-039

AFFAIRES SCOLAIRES : APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur le Maire rappelle délibération D2021-011 validant la candidature de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot à l'appel à projet « Socle numérique dans les écoles élémentaires » (SNEE) et l'opération d'investissement induite.

Il indique que la commune est déclarée lauréate de cet appel à projet inscrit dans le plan de relance – continuité pédagogique, et qu'une subvention de 15 840 € lui a été attribuée.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, entendu son exposé et après en avoir délibéré par 18 voix **Pour** dont 05 pouvoirs, 00 voix **Contre**, et 00 **Abstention**, le Conseil municipal :

- 1) **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ainsi que toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à la réalisation de ce projet

D2021-040

BUDGET : DM 1 BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal de la ville de Saint-Sylvestre-sur-Lot, exercice 2021,

Monsieur le Maire afin de rendre en compte :

- ✓ L'acquisition de matériels complémentaire pour les services techniques
- ✓ Des travaux supplémentaires à l'opération 138 « sécurisation des abords des écoles »
- ✓ Des acquisitions complémentaires dans le cadre du renouvellement du parc informatique des services municipaux
- ✓ Une subvention exceptionnelle attribuée au Football club Penne Saint-Sylvestre

Propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021,
Sur la proposition de Monsieur le Maire, et entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix Pour dont 05 pouvoirs, 00 voix Contre et 00 Abstention :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant en €	Article (Chap.) - Opération	Montant en €
2188 – OP 120	2 000,00	021 virement de section de la section de fonctionnement	11 000,00
2112 – OP 138	4 000,00		
2183 – OP 502	5 000,00		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	11 000,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	11 000,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 dépenses imprévues	-11 000,00		
023 virement à la section d'investissement	11000,00		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00
Total Dépenses	11 000,00	Total Recettes	11 000,00

D2021-041

BUDGET : DM 1 BUDGET ANNEXE ZAC

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu le budget principal de la ville de Saint-Sylvestre-sur-Lot, exercice 2021,

Monsieur le Maire afin de :

- ✓ Prendre en compte une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi opérationnel de la ZAC multisites, visant à actualiser les documents, données et les programmes d'équipements afférents à cette ZAC
- ✓ Prendre en compte les travaux de raccordement et d'extension des réseaux

Propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, et entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix Pour dont 05 pouvoirs, 00 voix Contre et 00 Abstention :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant en €	Article (Chap.) - Opération	Montant en €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
604-011 Achat d'étude et prest. de svce	11 000,00	761-76 Produits de participation	36 000,00
605-011 Achat de matériel, équip. Tvx	25 000,00		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36 000,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	36 000,00
Total Dépenses	36 000,00	Total Recettes	36 000,00

D2021-042

URBANISME : ZAC BE/BN : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE SUIVI OPERATIONNEL DE LA ZAC MULTISITES ZAC BOURG EST BOURG NORD

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du suivi opérationnel de la ZAC Bourg-Est/Bourg-Nord, une actualisation des données et des documents contractuels liant la commune aux porteurs de projets dans ce périmètre, est nécessaire. En effet, cet outil « zone d'aménagements concertés » a été créé en 2008 et depuis, les programmes d'équipements que la commune s'était engagée à réaliser et leurs coûts ont évolué.

Il s'agira de revoir, site par site, pour les 5 sites que comprend la ZAC, la situation prévue en 2008 et la situation actuelle. Il s'agira également d'assister la commune dans l'actualisation

- du cahier des charges de cession de terrains
- du protocole de réservation
- de la convention de participation
- des délibérations induites, afférentes à ce dossier

Cette actualisation nécessitant des compétences spécifiques, Monsieur le Maire propose de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi opérationnel de la ZAC multisites, au Cabinet CREHAM sis à Bordeaux, pour un montant total hors taxes de 8 400 €

Sur la proposition de Monsieur le Maire, entendu son exposé et après en avoir délibéré par 18 voix **Pour** dont 05 pouvoirs, 00 voix **Contre**, et 00 **Abstention**, le Conseil municipal :

- 1) **Décide** de confier au cabinet CREHAM, sis 202 rue d'Ornano à Bordeaux, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi opérationnel de la ZAC multisites Bourg-Est/Bourg-Nord, pour un montant total de 8 400 € ht
- 2) **S'engage** à inscrire au budget annexe ZAC Bourg-Est/Bourg-Nord les crédits nécessaires
- 3) **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces administratives et comptables induites

D2021-043

OPAH : DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE BAILLEUR

Monsieur le Maire rappelle la délibération D2019-31 relative au lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour 4 ans (2019-2022) par la communauté de communes Fumel Vallée du Lot et la participation de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot pour les projets portés par les propriétaires bailleurs, afin de permettre de lutter contre l'habitat locatif indigne et insalubre.

Ainsi, la commune a mobilisé une enveloppe de 38 750 € sur la base de 6 projets potentiels.

En 2021, 19 000 € ont été inscrits au budget primitif.

Le Maire expose ensuite qu'un premier projet de propriétaire bailleur M. Tkoub Mohamed pour un logement situé 8 allée de la Charmille, est soumis à l'approbation du conseil municipal pour une subvention communale de 6 467 € sur la base de 56 218 € de travaux HT dont 32 336,26 € subventionnables.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré par 18 voix **Pour** dont 05 pouvoirs, 00 voix **Contre**, et 00 **Abstention**, le Conseil municipal :

- 1) **Décide** de donner un avis favorable au projet de Monsieur TKOUB Mohamed
- 2) **Approuve** le versement d'une subvention de 6 467 €
- 3) **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tous les sujets ayant été traités, la séance est levée à 22 h00
La présente séance comprend **les délibérations N° D2021-037 à D2021-043**
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES DES PRÉSENTS

Pour le Maire empêché
La 1^{ère} Adjointe

Sophie PINSOLLES

